

Riallen (Rialen, Riallan, Ryalan) (non cité au procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Vers 1426, lors de la réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande, parmi les « nobles demeurant en la ville es fiefs de l'evesque » est enregistré Jean Riallen qualifié d'anobli « pour ce qu'il a esté es mandements de monseigneur le duc monté et armé » (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »). Il est encore cité le 20 juillet 1430 comme débirentier de la seigneurie d'Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450) ainsi que dans un acte du 12 septembre 1431, comme ayant été, avec Pierre de Prieuc et Jean de Troffiguet, fermier des « coutusmes et impostz » de la ville de Guérande, fonction qu'il occupe encore, l'« an présent » avec Perrot Joudin (*ibid.*, E 175/5)

Pourraient être rapprochés de celui-ci ;

- Jeanne Riallen. Le 13 décembre 1466, est mentionnée la maison, située dans l'*intra muros* de Guérande, de Jeanne Riallen (*ibid.*, 47 J 2) et qui, le 28 janvier 1467 (n.st.), est en procès avec Jacques du Verger cause ayant de Greffin Hillari et de Pierre du Chastel, « naguères » fermiers de l'« impost » en la paroisse de Guérande (*ibid.*, B 5, f° 13 v° voir encore *ibid.*, B 5, f° 87, 25 juin et 7 juin 1458, *ibid.*, B 6, f° 112 v°, relèvement d'appel aux grands jours des régaires de Guérande)

- Guillaume Riallen. Il figure dans le minu présenté à l'évêque de Nantes, pour ses régaires de Guérande, à la suite du décès, survenu, avant le 10 juin 1504, de François Talhouët, seigneur de Kerougar (*ibid.*, G 38). Le 18 novembre 1504, est évoqué une rente d'un montant de 4 livres, portant sur la maison où Guillaume Riallen demeure et due à Pierre du Verger, en tant qu'héritier de Jacques du Verger (*ibid.*, E 641).

Son héritier est Michel Riallen, sans doute son fils, qui, le 12 novembre 1538, reconnaît devoir 30 sous d'arrérages à Jean du Dreseux (*ibid.*, E 1228/5).

- Jean Riallen. Les 15 et 16 mai 1534, il comparaît à une montre comme représentant de Claude de la Bouëxière, du seigneur de Brantonnet, encore mineur, qui figure parmi « les faisans ung archier » (transcription, f° 3 v° et site « Archives remarquables »).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Riallen (Rialen, Riallan, Ryalan) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024